

## BULLETIN MENSUEL

DE LA

## SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1937.**Secrétaire général : M. le Dr BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz*

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	France et Colonies Françaises. . . . .	25 francs
	Etranger. . . . .	50 —
1.795 Membres	MULTA PAUCIS	Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

## ADMINISTRATION DE 1939

<i>Président d'honneur</i> . . .	M. le PRÉFET DU RHÔNE.
— . . .	M. le MAIRE DE LYON.
— . . .	M. le PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE.
— . . .	M. le RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.
— . . .	M. le D <sup>r</sup> PH. RIEL (à vie).

### Conseil d'administration.

1<sup>o</sup> Les dix derniers présidents : MM. ALLEMAND-MARTIN, GUIART, CARDOT, D<sup>r</sup> A. BONNET, PORCHEREL, JOSSERAND, MERIT, POUCHET, VIRET.

2<sup>o</sup> Quatre délégués par section :

*Botanique* : MM. CHOISY, PERRA, QUENEY, TOURILLON.

*Mycologie* : MM. BRANDON, CABUT, GUILLEMOZ, NIOLE.

*Entomologie* : MM. BATTETTA, D<sup>r</sup> BONNAMOUR, BOUDET, TESTOÛT.

*Anthropologie* : MM. DIDIER, MAZENOT, RAVINET, D<sup>r</sup> RIEL.

### Bureau.

<i>Président</i> . . . . .	M. RAVINET.
<i>Vice-Président</i> . . . . .	M. QUENEY.
<i>Secrétaire général</i> . . . . .	M. le D <sup>r</sup> BONNAMOUR.
— <i>des séances</i> . . . . .	M. ALLEMAND-MARTIN.
<i>Trésorier</i> . . . . .	M. GUILLEMOZ.
— <i>adjoint</i> . . . . .	M. BRANDON.
<i>Bibliothécaire</i> . . . . .	M. le D <sup>r</sup> BONNAMOUR.
— <i>adjoint</i> . . . . .	M <sup>me</sup> SCHNURR.
<i>Censeur</i> . . . . .	M. GRIVEL.

### Bureau des sections et des groupes.

<i>Président</i> . . . . .	M. QUENEY ( <i>Botanique</i> ).
— . . . . .	M. RAVINET ( <i>Anthropologie</i> ).
— . . . . .	M. POUCHET ( <i>Mycologie</i> ).
— . . . . .	M. J. F. BERTRAND (Roanne).
<i>Secrétaire</i> . . . . .	M. NÉTIEN ( <i>Botanique</i> ).
— . . . . .	M. CABUT ( <i>Mycologique</i> ).
— . . . . .	M. BOUDET ( <i>Entomologie</i> ).
— . . . . .	M. MAZENOT ( <i>Anthropologie</i> ).
— . . . . .	M. LARUE (Roanne).
<i>Bibliothécaire</i> . . . . .	M <sup>me</sup> SCHNURR ( <i>Botanique</i> ).
— . . . . .	M. BATTETTA ( <i>Mycologie</i> ).
— . . . . .	M. DIEUDONNÉ (Roanne).

## SÉANCES DE L'ANNÉE 1939

**Conseil d'administration** : le deuxième MARDI du mois à 20 h. 30.

**Section Botanique** : le deuxième LUNDI du mois, à 20 h. 15.

**Section d'Anthropologie, de Biologie et d'Histoire naturelle générale** : le deuxième SAMEDI du mois, à 17 heures.

**Section de Mycologie** : le troisième LUNDI du mois, à 20 heures.

**Section Entomologique** : le troisième MERCREDI du mois, à 20 h. 30.

*Nota.* — Toutes les communications devant figurer à l'ordre du jour des séances ou au *Bulletin* mensuel, doivent être adressées avant le 15 de chaque mois à M. le Dr BONNAMOUR, secrétaire général, 49, avenue de Saxe, Lyon, et non pas au siège. Même recommandation pour la correspondance urgente.

## BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque est ouverte tous les samedis de 15 h. 30 à 19 heures. Des prêts de livres sont consentis pour un mois à tous les membres de la Société, même en dehors de Lyon. On demande seulement aux emprunteurs de bien vouloir verser, s'ils le peuvent, une contribution dont le montant est laissé à leur générosité, pour l'entretien de la Bibliothèque.

Le Bibliothécaire fait appel à tous ses collègues de la Société pour qu'ils lui envoient les tirés à part et exemplaires des mémoires qu'ils publient. Il recevra avec reconnaissance, soit les dons en argent, soit les livres et périodiques (même dépareillés) qu'on voudra bien lui adresser.

## AVIS DU TRÉSORIER

Les sociétaires résidant en France sont invités à envoyer le montant de leur cotisation 1939, soit 25 francs, par chèque postal au C/C « Lyon n° 101-98, Société Linnéenne de Lyon », avant le 31 mars prochain.

Les membres domiciliés hors de France — ou des colonies françaises — devront également envoyer, avant le 31 mars, le montant de leur cotisation 1938, soit 50 francs, par mandat-poste international ou mieux par chèque payable à Lyon, adressé au trésorier, M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz, Lyon (1<sup>er</sup>).

D'autre part, nous renémerons que toutes les réclamations doivent être adressées, directement, à M. GUILLEMOZ.

## TAUX DES COTISATIONS

*Membres résidant en France.*

Membres ordinaires.....	25 francs.	
Membres honoraires.....	50 —	
Membres ordinaires à vie...	300 —	(versés une fois pour toutes).
Membres honoraires à vie..	600 —	(versés une fois pour toutes).

*Membres résidant à l'étranger.*

Membres ordinaires.....	50 francs.	
Membres honoraires.....	100 —	
Membres ordinaires à vie...	600 —	(versés une fois pour toutes).
Membres honoraires à vie..	1.200 —	(versés une fois pour toutes).

*Le Gérant* : G. CHAMBERT.